

✿ MAIRIE D'USSY SUR MARNE ✿

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CANTON DE LA FERTE-SOUS-JOUARRE

ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT du 20 JANVIER 2025 n° 2025/04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de travaux présentée par Monsieur BOURRIER Maximilien, Société MARRON TP - Chemin de Montchevillon - 02210 OULCHY LE CHATEAU,

Considérant qu'il y a lieu dans un but de sécurité publique de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, Rue du Haut de Genève à Morintru 77260 USSY SUR MARNE, à l'occasion des travaux de réalisation d'un branchement électrique aérosouterrain, pour le compte de ENEDIS (Rudy MONTEIRO) - 10 rue de la Mare Neuve - 91000 EVRY COURCOURONNES, au niveau du 15 rue du Haut de Genève - 77260 USSY SUR MARNE,

Le Maire de la commune d'Ussy sur Marne

ARRETE

Article 1 : Interdiction de stationner et de dépasser 25 m en amont et en aval du chantier, au niveau du 15 rue du Haut de Genève, Morintru du Bas, à USSY SUR MARNE, vitesse limitée à 30 km/h et mise en place d'une circulation alternée par feux tricolores, durant la période des travaux, avec protection par panneaux de chantier, posés par l'entreprise MARRON TP, à partir du 5 février 2025 et pour une durée de 30 jours.

Article 2 : La signalisation et l'information préalable auprès des riverains des contraintes de circulation liées aux travaux seront à la charge du pétitionnaire.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise :

- au pétitionnaire,
- à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Ferté-sous-Jouarre,
- à l'Agence Routière Départementale de CHAILLY EN BRIE.

LE MAIRE

PIERRE HORDÉ